

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 4 novembre 2019 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon et Jules Bernier.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

**19.11.150 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**19.11.151 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 octobre 2019;

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 7 octobre 2019.

**19.11.152 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'adopter** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 octobre 2019 sans correction.

**19.11.153 COMPTES**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accepter** la liste de comptes numéro 10, octobre 2019, au montant total de 303 415.13 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 218 639.78 \$, une liste des salaires payés au montant de 14 406.90 \$, une liste des comptes à payer au montant de 70 368.45 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

**Est également accepté**, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 26 250.66 \$.

**\*\* CORRESPONDANCE**

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants ont fait l'objet d'une résolution :

**19.11.154 L'ARRIMAGE**

**Il est proposé par** monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

**D'acheter** 4 cartes de déjeuner pour le brunch bénéfice de l'Arrimage.

**\*\*** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

**19.11.155 PROGRAMMATION DE TRAVAUX DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux partielle jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

**19.11.156 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES EMPLOIS ÉTUDIANTS DE L'ÉTÉ 2020**

**ATTENDU QUE** la Municipalité devra engager 5 étudiants pour la période estivale 2020 afin de combler les postes disponibles, soient 3 moniteurs de camp de jour ainsi que 2 guides touristiques au Vieux-Moulin.

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**De présenter** une demande de contribution à Emploi été Canada pour combler les emplois étudiants de la Municipalité, soient 3 moniteurs de camp de jour.

**De présenter** une demande de contribution à Emploi été Canada pour combler 2 guides au Vieux-Moulin par l'entremise de la Société de développement de Ste-Jeanne-d'Arc.

**D'autoriser** Christiane Laporte, secrétaire administrative, ou Tim St-Pierre, directeur général, à signer les documents relatifs aux demandes de contribution.

**19.11.157 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 226-2019 CONCERNANT L'OCTROI À CERTAINS OFFICIERS LE DROIT DE VISITE ET D'EXAMINER DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté divers règlements applicables à son territoire, notamment les règlements d'urbanisme locaux;

**ATTENDU QUE**, conformément aux dispositions de l'article 492 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), la municipalité désire autoriser certains fonctionnaires ou employés à visiter et à examiner les immeubles de son territoire aux fins d'application des règlements municipaux, régionaux et provinciaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire abroger les règlements antérieurs applicables en ces matières et les remplacer par le présent règlement ;

**ATTENDU QUE** les droits conférés à ces fonctionnaires et employés sont nécessaires à la mise en œuvre desdits règlements;

**ATTENDU QUE** la municipalité a signé une entente intermunicipale avec la MRC de Maria-Chapdelaine afin qu'elle mette à sa disposition une ressource habilitée à émettre les permis de construction et à exercer un contrôle sur le territoire de la municipalité en matière d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé à l'attention des membres du présent conseil, de même qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire du 7 octobre 2019 ;

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

**D'adopter** le présent règlement n°226-2019 tel que libellé en titre comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

**19.11.158      SIGNATAIRE DE L'ACTE DE VENTE POUR LES TERRAINS ENCLAVÉS DE LA RUE DU PARC**

**ATTENDU QUE** la municipalité a résolu en septembre 2018 de céder aux propriétaires voisins le terrain enclavé entre la rue du Parc et la rue Principale;

**ATTENDU QUE** ce terrain enclavé est divisé en trois parties, soit les lots 6 320 887, 6 320 888 et 6 320 889, qui seront chacune céder à titre gratuit, tel que défini dans la résolution 18.09.133;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du projet d'acte de vente et doit désigner un signataire pour cet acte;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**De désigner** monsieur Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier, comme signataire de l'acte de vente des lots 6 320 887 à Mme Sonia Marcil, 6 320 888 à M. Guy Tremblay et 6 320 889 à M. Gino Girard.

**19.11.159      ENGAGEMENT À ÉVALUER L'UTILISATION DU BOIS DE STRUCTURE DANS TOUTES LES CONSTRUCTIONS MUNICIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada ont déjà pris des engagements en faveur de la construction en bois;

**CONSIDÉRANT** l'existence d'une charte du bois québécoise;

**CONSIDÉRANT** les avancements techniques des dernières années en matière de construction en bois;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avantages de l'utilisation du bois dans la construction dont une bonne résistance au feu, une faible conductivité thermique et un grand confort acoustique;

**CONSIDÉRANT** les impacts environnementaux favorables de la construction en bois notamment par la séquestration du carbone et l'analyse du cycle de vie des matériaux;

**CONSIDÉRANT** l'importance de l'économie forestière pour le Québec et ses régions;

**CONSIDÉRANT QU'il** existe de nombreux outils pour faciliter la construction en bois, dont le Guide à l'intention des municipalités produit par l'organisme Cécobois et les outils de calculs permettant de comparer les émissions de gaz à effet de serre de différents matériaux;

**Il est proposé par** monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc s'engage à évaluer l'utilisation du bois de structure pour l'ensemble de ses projets de construction;

Le secrétaire-trésorier a déposé au conseil les deux états comparatifs, tel qu'exigé à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

**19.11.160 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

**ATTENDU QUE** le mandat d'un an de monsieur François Théberge en tant que maire suppléant est complété;

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**De nommer** monsieur Jean Ouellet au poste de maire suppléant pour une période de 12 mois.

**19.11.161 LETTRE DE REMERCIEMENT À MONSIEUR RICHARD HÉBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard Hébert, député sortant du comté Roberval aux dernières élections fédérales, a représenté notre secteur au cours des deux dernières années;

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**De transmettre** à monsieur Richard Hébert une lettre de remerciement pour son travail et son implication pour le comté Roberval.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h00, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denise Lamontagne, mairesse

\_\_\_\_\_  
Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier